

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 743

Artikel: La FRC et les phosphates : lessives : de la poudre aux yeux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017107>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 743 20 septembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

743

A chacun sa vitesse

Limitations de vitesse: pas grand-monde derrière le Conseil fédéral, c'est le moins qu'on puisse dire! La formule du 80/120 km/h. a cette particularité, c'est qu'elle fait l'unanimité contre elle; côté «verts», on y voit un manque de courage face au dépérissement des forêts et au scandale permanent des morts sur les routes, et côté lobbies de l'automobile, dont la thèse principale est que le dernier carré des libertés individuelles doit se défendre au volant.

Reste que Berne a admis qu'une baisse de la pollution automobile était nécessaire et que la sécurité routière méritait que le pouvoir politique attaque de front les grands clubs d'automobilistes. L'acquis est tout de même appréciable. Les industriels de la voiture ont là une leçon à méditer, qui devrait se marquer dans un changement d'attitude à l'endroit des catalyseurs, par exemple.

Les automobilistes déçus par les excès de diplomatie du Conseil fédéral — si si, il y en a! — n'ont plus qu'une décision à prendre, en attendant que les urgences de la protection de la vie et de l'environnement s'imposent en Suisse: respecter eux-mêmes, volontairement, les restrictions de vitesse qui leur paraissent indispensables. Moins d'Etat!

Les amis de «Blick»

Le poids de «Blick» (Ringier) sur la vie publique en Suisse est des plus impressionnants. Pas étonnant pour un quotidien qui tire actuellement à plus de 360 000 exemplaires, compte davantage d'abonnés (110 000) que le plus important tirage romand («24 Heures»), et est lu, finalement, par plus d'un Suisse sur huit. Qu'il soit méprisable et méprisé ne

change rien à l'affaire: il y a là une réussite commerciale unique dans l'histoire de la communication dans notre pays.

Dernier scandale exploité par «Blick» avec tout le poids de ses titres énormes en première page: le «malaise» de l'équipe nationale de football et le départ de l'entraîneur Paul Wolfisberg. Affaire sportive bien sûr, mais aussi affaire de presse: les journalistes de «Blick» étaient dans les petits papiers de Paul Wolfisberg, à même de publier en primeur tous les potins du ballon rond; ces faveurs ont été dénoncées par d'autres chroniqueurs sportifs, laissés pour compte. A la grande joie de «Blick», naturellement.

Paul Wolfisberg pouvait-il se passer du soutien de «Blick»? La vraie question est là. La réponse de l'entraîneur de l'équipe nationale de football avait au moins le mérite de la franchise: les milieux politiques (de droite et de gauche) ont eux aussi recours aux petits services honteux de «Blick», lui réservant souvent l'exécution de leurs manœuvres politiciennes... tout en vantant, comme il se doit, le sérieux de la «Neue Zürcher Zeitung» ou du «Tages Anzeiger».

LA FRC ET LES PHOSPHATES

Lessives: de la poudre aux yeux

Interdiction des phosphates: les consommatrices ne relâchent pas la pression! Dans la perspective d'une prise de position du Conseil fédéral (une procédure de consultation actuellement en cours devrait déboucher normalement sur une interdiction totale des phosphates pour le 1^{er} janvier 1986), le travail de la FRC a le mérite majeur d'apporter des éléments de faits concrets, vérifiables et vérifiés, de sortir des déclarations d'intention et autres

SUITE ET FIN AU VERSO

Lessives: de la poudre aux yeux

professions de foi sans effet palpable sur la réalité. Témoin le test publié dans le dernier numéro de «J'achète mieux» (septembre — adresse utile: Stand 3, 1204 Genève) et qui débouche sur la description de la composition exacte de dix-huit «nouvelles lessives», actuellement sur le marché.

Produits dits «écologiques», «nouveaux», «sans phosphates»? Les cachotteries des fabricants masquent des astuces commerciales qu'il est de salubrité publique de dénoncer. Pas question de revenir ici sur le détail du constat publié par la FRC. Deux points seulement, relevés par Irène Gardiol, présidente de la FRC (conférence de presse sur la modification de l'ordonnance sur les détergents du 13 juin 1977):

DEMANDEZ LE PROGRAMME DP!

Eau, énergie, même combat

Depuis DP 567 du 13 novembre 1980, où sur deux pages Pierre Lehmann lançait son «appel au peuple» en faveur des chiot'secs («Pas de salut dans la chasse d'eau!»), le thème crucial de l'épuration des eaux (son coût et son organisation) a largement alimenté ces colonnes. Avec un écho grandissant dans la presse et dans les milieux politiques concernés, suite à une longue période d'indifférence, voire de scepticisme. Quelques points de repère! Six mois après son appel, P. Lehmann revenait à la charge avec son «journal de bord» (DP 600, «Le caca et le potager. Vivre avec un chiot'sec»); puis, sur sa lancée d'autres textes, parus les années précédentes, c'était la décantation progressive du problème plus général: la gestion de l'eau (DP 601, «Le gaspillage de l'eau: un droit acquis»). Les principales étapes suivantes (numéros disponibles à l'administration du journal):

676 (2, 3). Cohérence. Bex, ses mines de sel, sa station d'épuration.

La plupart des produits de lavage contiennent un agent de blanchiment (détachant), le perborate. Vu que ce dernier n'agit vraiment qu'au-dessus de 60°, il représente donc souvent une surcharge inutile pour nos eaux, sans efficacité pour notre linge. Il serait plus sain de l'ajouter seulement lors de la cuisson. On peut dire qu'il y a abus dans les produits comme Protector, Migros sans phosphates et Dixan qui sont formés pour plus du quart de leur poids de perborates.

Il faut parler aussi du sulfate de soude, produit qui n'a aucune action de lavage, mais donne du volume à la poudre et permet d'en abaisser le prix de revient. Le Chat, Via et Dodomat, qui en ont respectivement 31,3%, 32,9% et 44,2%, contiennent donc du vent vendu au prix de la poudre!

Devant de tels abus, le Conseil fédéral pourrait-il renoncer à imposer une transparence des produits (déclaration obligatoire des composants)?

679 (2-4). *Courrier*. Epuration des eaux à Bex: on n'arrête pas le progrès — Mise au point. Le canton de Vaud a pris ses responsabilités (E. Robert) — Duplique. Ne pas gaspillez l'eau, économiser l'énergie — Point final. Indispensable transparence.

684 (4-6). Phosphates and co. En point de mire, l'économie de l'eau — Civilisation du tuyau. Donnez-nous notre eau quotidienne!

685 (2, 3). Phosphates, savon and co. La belle lessive de l'an 2000.

691 (6, 7). Vingt ans et des milliards. Epuration des eaux: des stations pour un sur-place.

722 (2, 3). Pollution. Léman: la mort vient par les égouts.

724 (2, 3). A. Egli subventionnera la mort du Léman.

726 (7). Coup de règle sur les doigts. Un Conseil d'Etat pollueur (Vaud).

727 (8). Phosphates. Bonne nouvelle pour le Léman.

729 (2). De l'épuration à la protection (I). Le moins possible d'eaux salies.

730 (1, 2). De l'épuration à la protection (II). Cinquante litres d'eau par jour.

737 (4). Intox. Comment blanchir les phosphates.

738 (8). Phosphates et caca. Déchets: nouvelles du front.

Santé des lacs: une condition sine qua non

A l'appui des thèses des consommatrices, l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), par la voix de son président, J. B. Lachavanne, règle son compte rapidement aux dernières assertions de l'Union des fabricants de savon et de détergents de la Suisse (USS), affirmant entre autres que l'interdiction des phosphates dans les lessives entraînerait une diminution de moins de 10% de la charge de phosphore dans la plupart des lacs à l'achèvement du programme d'assainissement (1987), diminution qui n'apporterait aucune amélioration visible de l'état des lacs.

Raisonnement simpliste pour trois raisons au moins:

1) Les chiffres de base utilisés dans le modèle de l'USS minimisent la quantité de phosphates en provenance des lessives par rapport à celle d'origine humaine, donc la diminution de la pollution par le phosphore qui découlerait de l'interdiction des phosphates dans les lessives.

2. L'USS base ses conclusions sur des prévisions irréalisables lorsqu'elle annonce que les phosphates contenus dans les détergents «seront éliminés à 95% par un traitement approprié des eaux». En réalité,

a) ces rendements sont des rendements théoriques rarement atteints et par temps sec seulement; on a pu démontrer que les quantités de phosphore calculées à la sortie des stations d'épuration devaient être multipliées par un facteur allant de 1,7 à 4 selon que la station fonctionne bien ou mal, à cause des débordements par temps de pluie (ces chiffres ont été largement commentés dans ces colonnes);

b) le réseau d'égouts souffre de nombreux défauts qui entraînent un traitement médiocre ou un non-